

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 284

présenté par
M. Muzeau, Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello, M. Gremetz
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 22

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement sont défavorables au relèvement des âges d'ouverture des droits à la retraite anticipée au titre des carrières longues. Ils sont donc hostiles, dans ce contexte, à l'alignement du dispositif de retraite anticipée longue carrière dans la fonction publique sur celui mis en place dans le régime général en 2003.